

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale unique, au titre de la loi sur l'eau, pour l'extension du réseau d'adduction d'eau potable entre le bourg de Matoury 97351 et le giratoire Adélaïde Tablon situé sur la commune de Rémire-Montjoly 97354.

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de **32 jours**, est prescrite du **mardi 20 août 2019 au vendredi 20 septembre 2019 inclus sur les communes de Rémire-Montjoly 97354 et Matoury 97351.**

Le maître d'ouvrage de ce projet est la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), représentée par Mme Marie-Laure PHINERA-HORTH, sa présidente. Le chargé du dossier est M. Sébastien LUBIN (chef de service eau potable) - 05 94 28 85 30 - sebastien.lubin@cacl-guyane.fr. Le siège de la CACL se situe quartier Balata - BP 9266 - chemin de la Chaumière à Matoury 97351.

Le service instructeur au sein de la DEAL est le service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (MN BSP). Coordonnées : 05 94 29 66 52 - mnbps-deal@developpement-durable.gouv.fr - adresse : DEAL Guyane, rue du Vieux Port, CS76003, 97306 Cayenne cedex.

M. Claude-Henri BERNA, retraité, résidant à Kourou 97310, est désigné par le président du Tribunal administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, notamment l'étude d'impact et les différentes pièces relatives au dossier sont consultables :

- Sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques)
- Sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019)
- Sur la plateforme environnementale : www.projets-environnement.gouv.fr
- A la mairie de Rémire-Montjoly située Avenue Jean Michotte, 97354 Rémire-Montjoly - 0594 35 90 00 - aux heures d'ouverture de la mairie de Rémire-Montjoly : lundi, mercredi et vendredi de 8h15 à 13h45 et mardi et jeudi de 8h15 à 16h15.
- À la mairie de Matoury située 1, rue Victor-Ceide 97 351 Matoury - 05 94 35 32 32 - contact@mairie-matoury.fr
- aux heures d'ouverture de la mairie pendant la période estivale du lundi au vendredi de 7 heures à 14 heures et aux heures d'ouverture classique ensuite : lundi, mardi et jeudi 8h-13h et 15h-18h et mercredi et vendredi 8h-13h30.
- Sur rendez-vous à la DEAL, service pilotage et stratégie du développement durable (PSDD) unité procédures et réglementation (UPR), rue Carlos Fineley - Impasse Buzaré - CS 76003 - 97306 - Cayenne Cedex - téléphone : 0594 29 68 73

Le public pourra formuler ses observations :

Par dépôt sur le site internet de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019) ;

Par courriel : matoury-mairie@orange.fr et mairie.remire@wanadoo.fr à l'attention de M. Claude-Henri Berna ou **enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr**

Par écrit sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public, aux mairies de Matoury et Rémire-Montjoly, pendant toute la durée de l'enquête publique ;

Par voie postale, aux mairies de Matoury et de Rémire-Montjoly aux adresses indiquées ci-dessus, à l'attention du commissaire enquêteur M. Claude-Henri BERNA ou à la DEAL rue Carlos Fineley CS76003 - 97306 Cayenne cedex.

Les observations formulées par voie postale, par courriel, et déposées sur le site de la DEAL seront annexées au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur M. Claude-Henri BERNA recevra le public au cours de quatre permanences :

- **Mairie de Rémire-Montjoly** : mardi 20 août 2019 de 9h à 12h et vendredi 13 septembre 2019 de 9h à 12h
- **Mairie de Matoury** : lundi 26 août 2019 de 9h à 12h et vendredi 20 septembre 2019 de 9h à 12h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, aux mairies de Matoury et Rémire-Montjoly et au service de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement aux adresses suivantes : www.guyane.pref.gouv.fr - (accueil - actualités - enquêtes publiques) - www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019).

Pour le préfet, par délégation,


Didier RENARD